



Désignation légale des milieux humides d'intérêt à titre d'aires protégées

Préparé pour les TLGIRT

Par la Direction de la planification forestière, de la géomatique
et de l'aménagement intégré

Février 2025

Présenté par : Jason Argouin

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- Objectif de la présentation
- Mise en contexte
- Désignations progressives des MHI
- Première vague de désignation
- Consultation externe ciblée



©: EDB, MRNF

OBJECTIF DE LA PRÉSENTATION

Informer les participants des
TLGIRT des travaux du
gouvernement concernant la
désignation de MHI à titre
d'aire protégée



UN PETIT RAPPEL...

Milieu humide d'intérêt (MHI) : Milieu humide de **haute valeur écologique** et de **grande importance pour le maintien de la biodiversité**. Il peut être reconnu sur la base de son intégrité, de sa diversité, de la valeur de ses habitats pour la faune terrestre et aquatique, de l'importance des services écologiques qu'il rend à la société, ou d'une combinaison d'attributs biophysiques remarquables. Ces derniers incluent une composition végétale peu commune, l'agencement singulier de différents milieux naturels, la présence d'espèces menacées ou vulnérables, de même que des caractéristiques d'intérêt liées à la richesse des sols ou à l'hydrologie du site (MFFP 2016)

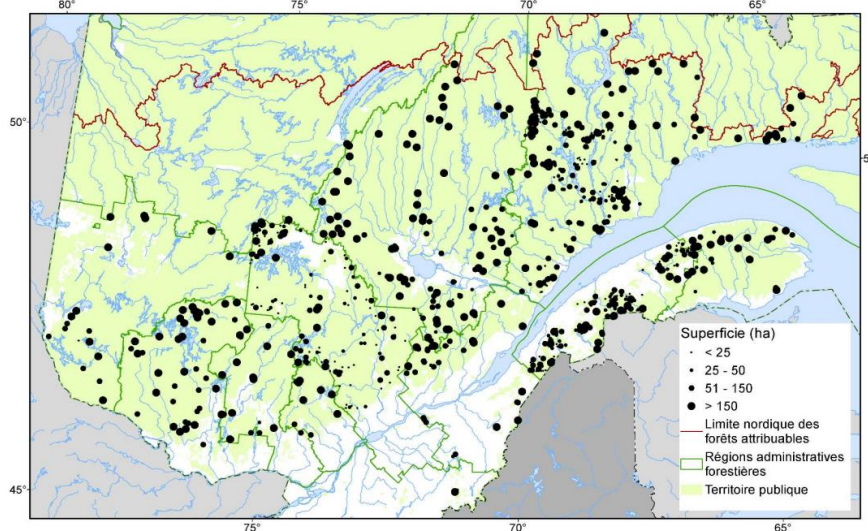


MISE EN CONTEXTE

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) souhaite informer les TLGIRT de l'avancement des travaux concernant la désignation des MHI à titre d'aires protégées puisque :

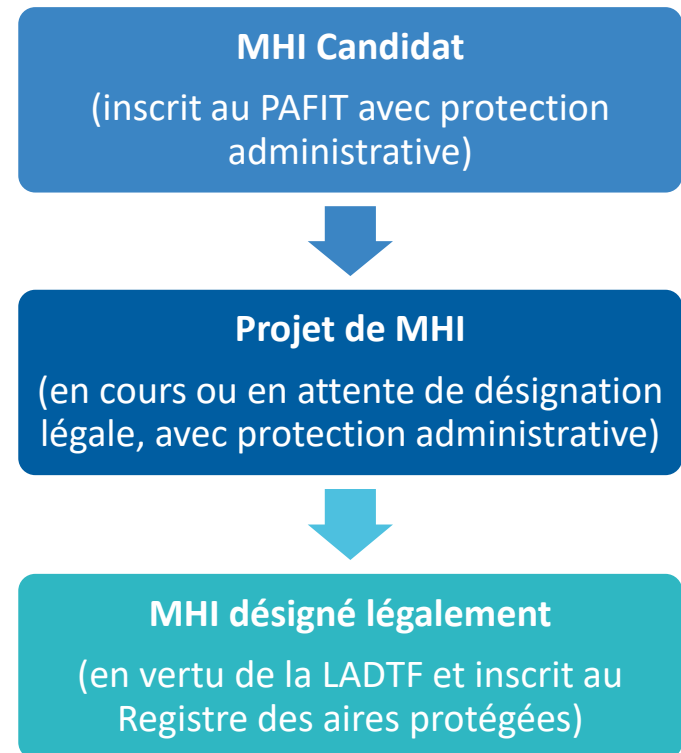
- Les MHI candidats sont inscrits aux PAFIT 2023-2028 à la suite des travaux d'identification réalisés par le MRNF au cours des dernières années
- Les TLGIRT ont été consultées ou informées lors de ces travaux
- La protection des milieux humides fait partie des enjeux et des préoccupations identifiés par certaines TLGIRT

Protection intérimaire en territoire forestier
aménagé : 846 sites (1 770 km²)



DÉSIGNATION PROGRESSIVE DES MHI

- Depuis mars 2021, le MRNF peut désigner légalement des MHI en collaboration avec le MELCCFP (article 35.1 de la LADTF)
- Compte tenu de ce nouveau pouvoir législatif, le MRNF procède à des travaux visant à ce qu'une première vague de MHI soit désignée et reconnue au Registre des aires protégées



PREMIÈRE VAGUE DE DÉSIGNATIONS

7

- Il existe un nombre élevé de MHI candidats dans la province (actuellement plus de 800)
- Le MRNF procédera par vague de désignations
- Les limites de certains MHI candidats actuellement inscrits au PAFI ont pu être bonifiées afin de permettre ou de faciliter leur reconnaissance au Registre
- La première vague de désignations vise à tester et à mettre en place une méthode de travail pour la reconnaissance des MHI à titre d'aires protégées officielles
- Les MHI non désignés à titre d'aires protégées à l'occasion de cette première vague demeureront présents dans les PAFI



CONSULTATION EXTERNE CIBLÉE

- La consultation externe ciblée vise les participants de la TLGIRT concernés par les projets de MHI retenus pour la première vague
- Ils seront consultés à titre personnel ou comme représentants de leur organisme et non comme membres de la TLGIRT
- On vise particulièrement les intervenants concernés directement par les contours des projets de MHI, afin qu'ils puissent cibler des contraintes ou des enjeux vis-à-vis de la désignation de ces territoires à titre d'aires protégées



CONSULTATION EXTERNE CIBLÉE (suite)

9



©: EDB, MRNF

- Elle sert à informer et à recueillir les commentaires en lien avec la création de ces territoires voués à la conservation afin d'effectuer des ajustements, s'il y a lieu
- Elle est menée par les directions générales de la gestion des forêts (DGGF). La DGGF contactera les personnes concernées ou les représentants des organismes pour réaliser cette consultation
- Il est prévu de faire un retour aux participants sur la prise en compte des commentaires formulés lors de cette consultation

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

10

- Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré de 2018-2023, [Cahier 6.2 Enjeux liés aux milieux humides](#)
- Milieux humides d'intérêt - Cadre conceptuel
- Milieux humides d'intérêt - Ligne directrice de gestion des activités d'aménagement forestier